

COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 20 janvier 2021

Séance du 26 janvier 2021

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers en fonction
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception David LAVIGNE qui donne procuration à Christian HEIM et Sébastien RICHARD qui donne procuration à Monique HOULNÉ

Conseillers présents :
13

Copie intégrale des délibérations prises
En présence de Jérôme VINCENT, agent technique de l'ONF

1) Prévisions des coupes et travaux en forêt communale 2021

Suite aux explications de Jérôme VINCENT et de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** les travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes.
La recette totale brute s'élèvera à 20 270 € HT.

Les dépenses d'exploitation s'élèveront à :

- Abattage et façonnage : 6 760 € HT
 - Débardage : 5 070 € HT
 - Honoraires ONF (assistance technique) : 2 000 € HT
 - Travaux de plantation : 2 500 € HT
 - Travaux sylvicoles : 990 € HT
 - Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 2 080 € HT
- Total dépenses : 19 400 € HT

Compte tenu de la situation, ces données pourront être modifiées au cours de l'exercice.

2) Subvention pour les activités de l'école

Madame le maire présente une demande de subvention pour participer au financement de deux projets culturels et artistiques. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 7 euros par jour et par enfant.

3) Vente de parcelles communales

Suite à une demande de vente de parcelles communales dans le cadre d'un projet de réouverture paysagère, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre à Roméo SCHIEBER, les terrains suivants :

- Section 18 parcelles 38 et 42
- Section 20 parcelle 27

Le montant sera défini après estimations faites par les services compétents.

4) Demande d'aide financière

Suite à une demande d'aide financière de la part du Conseil Départemental, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 5 voix contre, le versement de 80 € au titre de l'aide sociale pour une administrée du village.

5) Composition du CCAS

La commune ne dispose pas d'un CCAS.

Cependant les conseiller(e)s municipaux suivants peuvent être consultés en matière :

- D'affaires familiales, personnes âgées et/ou handicapées et pour la lutte contre l'exclusion :
Belkacem BOUAZIZ - Evelyne SCHWARTZ - Geoffrey SZYMANSKI et Fabrice WEISSBECK

6) Correspondant « mares »

Geoffrey SZYMANSKI a été désigné « correspondant mares ».

7) Commission « décorations de Noël »

La commission présidée par Evelyne SCHWARTZ se compose de :
Stéphane DIDIER – Loïc DUPARCQ et Christian HEIM

8) Divers

Divers points ont été abordés :

- Centre de stockage du SMICTOM à Châtenois
- Référent « broyage déchets verts »
- Villa Séniors
- Eclairage public
- Etude pour création d'une nouvelle place de retournement pour la collecte des OM
- Journée citoyenne fixée au samedi 27 mars

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.
Pour copie conforme faite à Steige, le 2 février 2021.

Madame le Maire
Monique HOULNÉ